

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ENTREPRISE DE DISTRIBUTION DES  
MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE COTE D'IVOIRE » en abrégé «  
EDMC.CI »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA  
FAYA NOUVEAU GOUDRON, Lot 392, Ilot 40

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06 Mars 2023, et enregistrés au CEPICI le 08 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENTREPRISE DE DISTRIBUTION  
DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE COTE D'IVOIRE »

en abrégé « EDMC.CI »

Objet : - VENTE DE GRAVIER,  
-VENTE DE FER à BETON,  
-VENTE DE BRIQUE,  
-VENTE DE SABLE ,  
-VENTE DE CIMENT,  
-LOCATION DE SERRE JOINT,  
-LOCATION DE H COFFRAGE,  
-LOCATION D'ECHAFAUDAGE. Et pour la  
réalisation de l'objet social : L'acquisition, la location et  
la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt  
de toutes sommes auprès de tous établissements  
financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou  
partie des biens sociaux. La prise en location gérance de  
tous fonds de commerce. La prise de participation dans  
toute société existante ou devant être créée, La prise de  
participation et de tout intérêt, sous toute forme, dans  
toute affaire ou entreprise, l'acquisition, la détention et  
la gestion de titres et valeurs quelconques ; Et  
généralement, toute opérations financières,  
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se  
rapportant directement ou indirectement à l'objet social  
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA FAYA NOUVEAU GOUDRON, Lot 392, Ilot 40

Dirigeant(s) M SIDIKI SIDIBE (COGÉRANT), M KANTE YAYA (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-01876 du 28/03/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°24488/GTCA/RC/2023 du 28/03/2023

